

Conditions Particulières d'Utilisation de Getizy par les Transporteurs

1. Objet

Les présentes conditions particulières d'utilisation de GETIZY par les Transporteurs (ci-après : les « Conditions Particulières d'Utilisation ») complètent les Conditions Générales d'Utilisation de GETIZY par les Utilisateurs.

Elles visent à définir les modalités et conditions particulières d'utilisation des Services par les Transporteurs, s'agissant notamment de la rémunération due par ceux-ci à GETIZY dès lors qu'ils bénéficient des Services.

Les définitions et concepts utilisés dans les Conditions Générales d'Utilisation de GETIZY sont applicables dans le cadre des présentes Conditions Particulières d'Utilisation de GETIZY.

Les présentes Conditions Particulières d'Utilisation de GETIZY doivent être acceptées intégralement et sans réserve par les Transporteurs avant que ceux-ci ne puissent avoir accès aux Services en qualité de Transporteur.

2. Commission

Il est dû par le Transporteur à GETIZY, à titre de commission (ci-après « la Commission »), une somme égale à **25 %** du Prix de chaque Mission.

3. Naissance du droit à la Commission

Le droit de GETIZY à la Commission naît et celle-ci est exigible au moment de la conclusion du contrat de transport entre le Client et le Transporteur.

4. Facturation

GETIZY adresse une facture au Client, pour le compte du Transporteur. Ce dernier reçoit un relevé de factures régulier par e-mail qui détaille le Prix et les autres informations des Missions qu'il a accomplies.

5. Paiement des Commissions

Les Commissions seront notamment réglées par compensation légale avec les sommes payées par les Clients et encaissées par GETIZY, pour le compte des Transporteurs.

6. Modifications

GETIZY se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions Particulières d'Utilisation. Le Transporteur sera informé de ces modifications par tout moyen utile.

Le Transporteur qui n'accepte pas les conditions particulières modifiées doit se désinscrire des Services.

Tout Transporteur qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des Conditions Particulières d'Utilisation modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

7. Versions des Conditions Particulières d'Utilisation

En cas de divergence entre les versions linguistiques des Conditions Particulières d'Utilisation, la version en langue française prévaut.

8. Règlement des litiges

Tout litige entre Getizy et un Transporteur s'agissant des contrats conclus entre eux est de la compétence exclusive du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.

9. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.